



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 12), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 14), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 26 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 2), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 20), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Benoît CYPRIANI

Étaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 4), M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, M. Sébastien COUDRY à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET (à compter de la question n° 27), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse)

OBJET : 42 - Vœu « Pour soutenir la filière du Comté et défendre la production rigoureuse du Comté »

Délibération n° 007946

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 23/05/2025

Séance du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Vœu « Pour soutenir la filière du Comté et défendre la production rigoureuse du Comté »

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Conseiller Municipal

Eléments de contexte :

Le militant écologiste et animaliste, Pierre Rigaud a appelé à arrêter de manger du Comté, ce fromage qui d'après lui est un mauvais produit sur le plan écologique et animalier. Il prend ainsi le relais des manifestants locaux pour dénoncer avec catastrophisme l'état des rivières comtoises et en particulier de la Loue, en désignant un seul coupable : le Comté.

Malheureusement, cette écologie punitive a trouvé un écho important dans certains médias nationaux. Or, le Comté est le fruit d'une histoire locale, d'un savoir-faire, d'un terroir ... tout simplement, le Comté c'est notre patrimoine.

Le problème récurrent avec cette écologie radicale, c'est qu'à chaque fois qu'elle soulève un réel problème, elle propose de fait l'interdiction totale au lieu de contribuer positivement à en chercher les défauts et à les résoudre.

Ici et maintenant, il faut, suite à ces attaques, soutenir les acteurs de la filière Comté qui ne nient pas la situation de nos rivières et qui, à leur niveau, agissent au travers, par exemple, d'un nouveau cahier des charges qui intègre des mesures fortes pour diminuer l'impact de l'élevage et de la fabrication du Comté sur l'environnement et le bien-être animal.

Ici et maintenant, il faut continuer à soutenir les collectivités locales qui, directement, et par le canal de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue ont engagé d'importants programmes pour améliorer l'état sanitaire de la rivière, comme l'étude en cours sur les flux admissibles.

Nous devons nous engager sans détour aux côtés des agriculteurs et des acteurs locaux de la filière. Stop à l'agriculture bashing, non au boycott du Comté.

Considérant :

- Agir en faveur de l'économie locale et de notre agriculture à travers le Comté, véritable valeur ajoutée de notre filière
- Privilégier les circuits courts notamment pour la restauration scolaire où le Comté doit avoir pleinement sa place
- Valoriser l'identité du Comté et de notre territoire sur les réseaux sociaux et dans la communication

A la majorité des suffrages exprimés, 40 contre, le Conseil Municipal rejette le vœu « Pour soutenir la filière du Comté et défendre la production rigoureuse du Comté ».

Rapport rejeté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 14

Contre : 40

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,

Benoît CYPRIANI
Adjoint

Anne VIGNOT